



COMMISSION SECURITE
LIGUE D'ALSACE DE VOL LIBRE
(CS-LAVL)

Philosophie de la Commission Sécurité de la LAVL :

La sensibilisation aux actions sécurité doit être à l'initiative des clubs car ils sont proches de leurs membres et connaissent mieux que quiconque leurs besoins et leurs faiblesses. C'est pourquoi la commission sécurité (CS-LAVL) n'organise pas elle-même d'actions sécurité, mais elle laisse aux clubs le soin d'organiser ces actions pour leurs membres.

Chaque année la CS-LAVL encourage les projets ayant pour objectif l'amélioration de la sécurité des pilotes en sélectionnant des actions facilement accessibles aux clubs. (Les actions ouvertes à tous les membres de la LAVL sont particulièrement appréciées).

La réalisation devra avoir lieu dans le cadre associatif d'un club alsacien ou être confiées par ce club à une école labellisée FFVL de la Ligue d'Alsace.

La CS-LAVL retiendra en 2012 les actions ciblant :

- La manipulation du parachute de secours (ouverture dynamique sous portique ou tyrolienne, pliage, analyse matérielle, analyse gestuelle...)
- L'apprentissage des notions d'assistance aux pilotes en difficulté (débranchage, gestion des secours, secourisme spécifique à l'activité...)
- La formation de bénévoles dans l'objectif d'encadrer des actions de sécurité.

Les clubs demandeurs enverront un dossier prévisionnel décrivant leurs projets à la Commission Sécurité avant le 31 mars 2012, afin d'en permettre leur évaluation.

En fin de saison (15 octobre 2012), un bilan des formations effectivement finalisées devra être envoyé par le club organisateur à la Commission Sécurité, en précisant :

- le contenu de la formation et sa durée
- la structure qui a gérée l'action (noms du club ou de l'école missionnée par le club)
- le coût pour le stagiaire et la participation financière du club
- le bilan financier pour le club
- les noms et numéros de licence des pilotes ayant suivi la formation.

Une participation financière ne pourra être attribuée qu'aux clubs ayant finalisé leurs Actions Sécurité et dont les dossiers auront été remis à temps et jugés correspondants aux critères retenus par la Commission Sécurité.

Patrick Calligaro

Adresse Commission Sécurité :

Patrick Calligaro
CS-LAVL
28 b route de Roderen
68800 THANN
patrick.calligaro@uha.fr